

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 27 juin 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-04-14- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) -  
CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DU  
RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE RÉGIONALE DE TRÈS HAUT DÉBIT  
SUR 7 DÉPARTEMENTS DU GRAND EST (LOSANGE)**

**DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d'I. GASPAS), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

### **Objet de la convention :**

La convention a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la CC2T aux dépenses d'investissement relatives à la mise en œuvre du Très Haut Débit, en application de **sa prise de compétence, par transfert des communes-membres, « aménagement numérique » au titre de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.**

Les clauses contractuelles de la convention de délégation de service public prévoient que le déploiement de la fibre optique du projet Très Haut Débit Losange se fasse en une tranche ferme de 5,5 années (études comprises) pour les communes disposant exclusivement de l'internet (ADSL) par réseau téléphonique (cas de l'ensemble des communes du territoire communautaire). Pour les communes de la tranche ferme, LOSANGE a pour obligation contractuelle :

- **D'engager le traitement des communes identifiées comme prioritaires à l'échelle de chaque département, sur les trois premières années du contrat** (entre le 4 août 2017 et le 3 août 2020),
- **D'assurer intégralement le déploiement de la fibre optique** sur l'ensemble des communes dans un délai global de cinq années et demi (jusqu'au 3 février 2021).

### **Financement :**

Le contrat de concession conclu entre la Région et LOSANGE prévoit une subvention publique globale de 222,31 millions d'euros (17% du total des investissements de la tranche ferme). **La Région assurera le préfinancement intégral de cette contribution.**

Les contributions financières publiques, avec frais de portage et financiers, soit 222,31 + 25 M€ (frais de portage), se ventilent comme suit :

- **L'ensemble des 86 EPCI concernés par le périmètre (contribution fixée à 100 €/prise pour 827 300 prises prévisionnelles, bases études 2016) 82 730 000 € (33,45 %)**
- Région Grand Est (avec frais de portage et financiers non répercutés) 76 498 072 € (30,93 %) dont frais de portage et financiers 25 000 000 €
- État (Plan France Très Haut Débit) – montant prévisionnel 62 000 000 € (25,07 %)
- Union Européenne (FEDER Champagne-Ardenne et Lorraine) 24 000 000 € (9,70 %)
- Département des Ardennes 245 076 € (0,10 %)
- Département de l'Aube 240 335 € (0,10 %)
- Département de la Marne 324 919 € (0,13 %)
- Département de la Haute-Marne 181 609 € (0,07 %)
- Département de la Meurthe-et-Moselle 380 306 € (0,15 %)
- Département de la Meuse 193 632 € (0,08 %)
- Département des Vosges 443 050 € (0,18 %)

La participation financière globale de la CC2T (22 608 prises) s'élève donc à :

**2 260 800 €, soit 0,91 % de la contribution publique totale.**

La contribution versée par la CC2T à la Région correspond à **une subvention d'équipement (investissement)**, dont le montant est réputé « net sans taxes », puisque correspondant à une contribution publique que verse la Région dans le cadre d'une concession de travaux, conformément au droit européen.

Année	Part	Contribution annuelle
2019	20 %	452 160 €
2020	20 %	452 160 €
2021	20 %	452 160 €
2022	20 %	452 160 €
2023	20 %	452 160 €
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>2 260 800 €</i>

Cette contribution sera versée à la Région par appels de fonds annuels, à raison **d'un lissage sur les 5 années de travaux, soit 20% par an**, à partir de l'exercice budgétaire 2019. La Région procédera à son appel de fonds auprès de la CC2T entre le 15 septembre et le 30 octobre de chaque année.

**L'ensemble des éléments chiffrés (nombre de prises et participation forfaitaire) est non actualisable**, ni révisable et correspondant à une contribution de la CC2T au projet. Le déploiement de la fibre optique est susceptible de porter sur un nombre supérieur de prises, dont le surcoût éventuel sera pris en charge par LOSANGE et la Région.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional THD (Losange) qui prévoit une contribution annuelle de la CC2T sur 5 ans au profit de la Région Grand Est,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX